Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 7 Rajab 1442
19 Février 2021

N° 15

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **354**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **365**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **371**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **373**
Avis aux créanciers..... **378**
Convocations
Sociétés anonymes **379**
Autres sociétés **383**
Divers
Avis au public..... **384**
Rectificatifs **384**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

Renouvellement des mandats des Administrateurs et la nomination des Co-commissaires aux comptes

Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine «SEPCM»

Société anonyme

Au capital de 17.000.000 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb Mhiri

2014 Mégrine Riadh

I.U : 0001242X

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2020 enregistrée à la recette des finances de Mégrine le 26 novembre 2020 sous le n°20704603, Quittance n°M063406, il a été décidé :

- La ratification de la cooptation de M Mourad Doghri en tant que nouvel administrateur jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2020 enregistrée à la recette des finances de Mégrine le 7 décembre 2020 sous le n°20704870, Quittance n°M065018, il a été décidé :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs : M Nejib Doghri et M Kamel Doghri jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

- Nomination des co-commissaires aux comptes la société «ACFI» représentée par M Mourad Ben Ahmed et M Lasaad Smaidia jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

En vertu du conseil d'administration du 20 novembre 2020 enregistrée à la recette des finances de Mégrine le 7 décembre 2020 sous le n°20704807, Quittance n°M065015, il a été décidé de renouveler le mandat de M Nejib Doghri en qualité de Président Directeur Général pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Une copie des procès-verbaux a été déposée au centre national du registre des entreprises le 20 janvier 2021 sous le n°20214718.

2021R00350SANB2

Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs

Renouvellement des mandats des Administrateurs

et le Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Société Tunisienne d'Engrais Chimiques «STEC»

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane

1009 El Ouardia Tunis

I.U : 0002570Q

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2020 enregistrée à la recette des finances Rue du Sahel- 45 Av. de la Gare - Tunis le 20 novembre 2020 sous le n°20704607, Quittance n°M063437, il a été décidé :

La ratification de la cooptation de M Mourad Doghri et M Karim Ben Jemaa en tant que nouveaux administrateurs jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2020 enregistrée à la recette des finances Rue du Sahel - 45 Av. de la Gare - Tunis le 26 novembre 2020 sous le n°20701888, Quittance n°M045282, il a été décidé :

Le renouvellement des mandats des Administrateurs : M Nejib Doghri et la société SEPCM jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, le cabinet «CEGAUDIT » représenté par M Lotfi Hammi jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Une copie des procès-verbaux a été déposée au centre national du registre des entreprises le 20 Janvier 2021 sous le n°20214722.

2021R00351SANB2

Renouvellement du mandat des Administrateurs

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration et nomination du Directeur Général

AGRI-PRODUCTION

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb M'hiri -2014 Mégrine Riadh

I.U : 1037705H

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2020 enregistrée à la recette des finances de Mégrine le 4 novembre 2020 sous le n°20704164, Quittance n°M059722, il a été décidé :

Le renouvellement des mandats des Administrateurs : Messieurs Nejib Doghri, Mohamed Hédi Doghri et la

société SEPCM pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à la réunion de l'Assemblé Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes le cabinet «ACFI» Audit & Consulting représentée par M Hechmi Abdelwaheb pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Et suivant le conseil d'administration du 19 Juin 2020 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 4 novembre 2020 sous le n°20704163, Quittance n°M059719 il a été décidé de renouveler le mandat de M. Nejib Doghri en qualité de Président du Conseil d'Administration et de nommer M Hassen Khalsi en qualité de Directeur Général pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Une copie des procès-verbaux a été déposée au centre national du registre des entreprises le 30 décembre 2020 sous le n°2020125704.

2021R00352SANB2

Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs

La Tunisienne de l'Immobilier & du Bâtiment «TUNIBAT»

Société anonyme

Au capital de 2.400.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle el Afrane 1009

El Ouardia Tunis

IU : 0491315X

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2020 enregistrée à la recette des finances Rue du Sahel 45 Av. de la Gare - Tunis le 3 Novembre 2020 sous le n°20701654, Quittance n°M042500, il a été décidé :

La ratification de la cooptation de M Mohamed Hédi Doghri et M Mourad Doghri en tant que nouveaux administrateurs jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Une copie du procès-verbal a été déposée au centre national du registre des entreprises le 12 janvier 2021 sous le n°20212910.

2021R00354SANB2

Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

Société Tunisienne de Fertilisation et d'Irrigation «TUNIFERT»

Société anonyme

Au capital de 750.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane 1009

El Ouardia Tunis

MF : 0491307X

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 16 Juin 2020 enregistrée à la recette des finances Rue du Sahel 45 Av. de la Gare - Tunis le 3 novembre 2020 sous le n°20701649, Quittance n°M042495, il a été décidé :

- La ratification de la cooptation de M Mohamed Hedi Doghri en tant que nouvel administrateur jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Une copie du procès-verbal a été déposée au centre national du registre des entreprises le 29 décembre 2020 sous le n°2020125003.

2021R00355SANB2

Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole

«Chargui»

Société anonyme

Au capital de 3.100.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane 1009 El Ouardia Tunis

I.U : 1053615A

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2020 enregistrée à la recette des finances Rue du Sahel 45 Av. de la Gare - Tunis le 26 octobre 2020 sous le n°20801596, Quittance n°M041745, il a été décidé :

La ratification de la cooptation de M. Mohamed Hédi Doghri en tant que nouvel administrateur jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Une copie du procès-verbal a été déposée au centre national du registre des entreprises le 17 décembre 2020 sous le n°2020120919.

2021R00356SANB2

NOTICE LEGALE

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société Anonyme au capital de 54 000 000 de dinars divisé en 10 800 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi KARRAY-1082- Tunis Mahrajène

Identifiant unique N° 0031440S – CNSS N° 76484-48

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 25 août 2020

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TLF 2021-1 » DE 25 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	9,70% et/ou TMM+2,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La présente émission de TUNISIE LEASING ET FACTORING a reçu la note BBB (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 12 février 2021

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1- Dénomination et siège social : TUNISIE LEASING ET FACTORING SA. Centre Urbain Nord Avenue Hédi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène. Tél. : 70 132 000 - Fax : 71 236 625

1.2- Forme juridique et législation particulière applicable : Tunisie Leasing et Factoring est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

1.3- Date de constitution et Durée : TUNISIE LEASING ET FACTORING a été constituée le 8 octobre 1984 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet principal :

- d'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.
- d'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation.
- d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5-Identifiant unique : 0031440S

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : 54 000 000 dinars divisés en 10 800 000 actions de 5 dinars de nominal

1.9-Régime fiscal : Droit commun et particulièrement la loi 94-90 du 26/07/1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, et la loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

1.10-Identifiant Unique : 0031440 S

1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société sise au Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène.

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING : Monsieur Hassen MAALOUL, Responsable Contrôle de Gestion de Tunisie Leasing et Factoring.

2 – Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Ahmed ABDELKEFI	Lui-même	Président	2018-2020	Tunis
M. Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-Président	2018-2020 *	Tunis
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2018-2020	Tunis
PARTNER INVESTMENT	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2018-2020	Tunis
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Administrateur	2018-2020	Tunis
PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2018-2020	Tunis
PGI HOLDING	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2018-2020	Tunis
M. Rached HORCHANI	Lui-même	Administrateur	2018-2020	Tunis
Mme Emna ALLANI **	Lui-même	Administrateur	2018-2020	Tunis
M. Mehdi TAMARZISTE	Lui-même	Administrateur	2018-2020	Tunis
M. Ahmed BEN JEMAA ***	Lui-même	Administrateur	2018-2020 *	Tunis
M. Ahmed BEN GHAZI **	Lui-même	Administrateur	2018-2020 *	Tunis

* Nommés par l'AGO du 27/04/2018

** Membre indépendant

*** Membre représentant les petits actionnaires

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed ABDELKEFI *	Président du Conseil	23/05/2003	Tunis
M. Karim BEN YEDDER**	Vice-Président	27/04/2018	Tunis
M. Hichem ZGHAL ***	Directeur Général	01/05/2017	Tunis
M. Mounir KLIBI ***	Directeur Général Adjoint	22/08/2017	Tunis
Mme. Saloua ARAB ***	Directeur Général Adjoint	22/12/2017	Tunis

* Réélu par le Conseil d'Administration du 27/04/2018

** Nommé par le Conseil d'Administration du 27/04/2018

*** Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 31/03/2020

Il est à signaler que :

M. Ahmed Ben Ghazi (*), M. Wassim Ben Yedder (**) et M. Mehrez Riahi représentant d'AMEN BANK sont membres du comité permanent d'Audit Interne.

Mme Emna Allani, M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR, M. Ahmed Ben Jemaa (*) sont membres du comité des risques.

M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI et M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR sont membres du comité de rémunération.

M. Halim Ben Yedder représentant de PARENIN (*), M. Rached Horchani et M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI est membre du comité exécutif de crédit.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

(*) Nommés par le conseil d'administration du 27/04/2018

(**) Nommé par le conseil d'administration du 29/03/2019

2.3- CONTROLE :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société AMC ERNST & YOUNG représentée par M. Fehmi Laourine	Immeuble EY – Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 – Tunis Tel : 70 749 111 Fax : 70 749 045	2018-2020*
Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Madame Sonia Ketari Louzir	Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac – Tunis Tel : 36 400 900	2018-2020**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 27 avril 2018

** Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 27 avril 2018

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1 Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **26/06/2020** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **14/12/2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire **« TLF 2021-1 »** d'un montant de 25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 9,70% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

3.2. Montant de l'émission : L'emprunt obligataire « TLF 2021-1 » est d'un montant de 25 000 000 de dinars divisé en 250 000 obligations, susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

3.3. Période de souscription et de versement : Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **02/03/2021** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/04/2021**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/04/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/04/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **02/03/2021** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

3.5. But de l'émission : TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2021 des mises en force qui s'élèvent à 330 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 40 millions de dinars par des emprunts obligataires et 91,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

3.6. Nature des titres : Titres de créance

3.7. Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

3.8. Catégorie des titres : Ordinaire

3.9. La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

3.10. Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

3.11. Prix de souscription, d'émission et modalité de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.12. Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/04/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.13. Date de règlement :

A la souscription.

3.14. Taux d'intérêt : Les obligations **« TLF 2021-1 »** seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 9,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.15. Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **15 avril** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **15/04/2026**.

3.16. Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/04/2026**.

3.17. Prix de remboursement :

100 DT par obligation.

3.18. Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/04/2022.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.19. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts

composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 9,70% l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,722% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,472%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.20. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations **« TLF 2021-1 »** sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,669 années**.

3.21. Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

3.22. Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

3.23. Notations :

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt obligataire
« TLF 2021-1 » en date du **12 février 2021.**

Notation de la société

En date du **25 août 2020**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun).**

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F3 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

3.24. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327, 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.25. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

3.26. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt **« TLF 2021-1 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

3.27. Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TLF 2021-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.28. Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TLF 2021-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

3.29. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.30. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2021-1 », du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020 » enregistré auprès du CMF en date du **19/10/2020** sous le **20-005** ainsi que des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2021.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2021 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 avril 2021.

2021R00374SANB2

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE MAHDIA

Société anonyme

Au capital de 5.600,000 dinars

Siège social : Route Touristique de Mahdia

RNE : 0010973 D

MF 010973 D

CNSS : 069760-17

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 11/01/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 10/02/2021 sous le n°21700687 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 11/02/2021, sous le n°202112696 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2019.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

5. Nomination de nouveaux administrateurs.

6. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2021S00172SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE DU SAHEL

Société anonyme

Au capital de 26.080.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP48, El Kantaoui 4089

RNE : 0341715/B

MF : 341715B/A/M/000

CNSS : 131268-27

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 11/01/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 10/02/2021 sous le n°21700690 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 11/02/2021, sous le n°202112695 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2019, et décision de continuité d'exploitation.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

5. Nomination de nouveaux administrateurs.

6. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2021S00173SANB2

SOCIETE BALNEAIRE DE HAMMAMET SUD

Société anonyme

Au capital de 20.305.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP48, El Kantaoui 4089

RNE : 0496170V

MF : 496170 V/AM/000

CNSS : 167821-11

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 11/01/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 10/02/2021 sous le n°21700686 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 11/02/2021, sous le n°202112688 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2019 et décision de continuité d'exploitation.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

5. Nomination de nouveaux administrateurs.

6. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2021S00174SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société Marina Médicale Internationale

SA ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social : 14.500.000 DT

Siège social : Rue 14 Janvier Immeuble Aida Sfax

M.F : 1337782R

RC : B0841482014

N° d'affiliation à la CNSS : 45337016

- La société a pour objet la construction et l'exploitation de polyclinique à Djerba.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

- Répartition des résultats :

* réserve légale : 5% au moins sont relevées sur les bénéfices nets.

* sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 5 septembre 2020, dont un exemplaire original a été déposé au registre de commerce tenu auprès du registre national des entreprises Sfax, le 16/9/2020 sous le n°AC081382020 enregistré à la recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Sfax le 14/9/2020 sous le n°20504180 quittances M004464 et M004465, il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital de 1 million et deux cent mille dinars (1.200.000,000DT) pour le porter de quatorze millions et cinq cent de dinars (14.500.000,000 DT) à quinze million et sept cent mille de dinars (15.700.000,000 DT), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

Cette augmentation s'effectuera, moyennant une prime d'émission de cinq (5 D) par toute action émise, par la création de mille deux cent (12000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents dinars (100,000D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée totalement à la date de la souscription.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

Les fonds provenant des versements seront déposés à la Banque de l'habitat, dans le compte indisponible n°14301301300700113234 ouvert au nom de la société Marina Médicale Internationale.

2021X00189SANB2

SOCIETE TRAD DES PRODUITS DE LA MER

«STPM»

Société anonyme

Au capital de 3.250.040 Dinars

Siège social : Port de Pêche La Goulette

MF : 492580/S/A/M/000

R.C : B1113731997

1/ Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16/11/2020 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 20/11/2020 sous le n°20505574 quittance M026864 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre national des Entreprises.

Il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital social de 1.500.000 dinars à 3.250 .040 dinars

2/ Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/12/2020 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 18/12/2020 sous le n°20706307 quittance M093815 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre national des Entreprises. Il a été décidé ce qui suit :

- La transformation de la forme juridique de société à responsabilité limitée à société anonyme.

3/ Suivant procès-verbal du premier conseil d'administration en date du 27/12/2020 enregistré à la recette des finances des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 10/02/2021 sous le n°21801089 quittance M001406 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre national des Entreprises. Il a été décidé ce qui suit :

- Désignation du Président Directeur Général Monsieur Mohamed El Abed Trad.

2021400328SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

STE GABESIENNE DE FER «SO GA FER»

Société à responsabilité limitée en liquidation

Capital : 162 500 DT

Siège social : Ave Jamel Abdennaceur Gabès

Identifiant unique : 0816701H

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23/12/2020 enregistré à la recette des finances Rue Boulbaba Mrabet - Gabès le 24/12/2020 reçu n°M055077 enregistrement n° 20507738 il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Mr Abdelatif Dgani liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Une copie du procès-verbal de l'AGE a été déposée au registre national des entreprises le 19/01/2021 reçu n°2021437 et a été publiée au bulletin officiel du registre national des entreprises le 19/01/2021 annonce n°2021437 bulletin n°13. Tout créancier doit présenter les justificatives de ses créances dans les 21 jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT au liquidateur à son domicile élu Cité Ezzouhour 1 Rue Okhouwan Motroch 6014 Gabès.

2021R00346SRLB2

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Sté LAYOUN

S.A.R.L au capital de 597.000 dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb Mhiri 2014 Mégrine Riadh

I.U : 1182665 E

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 15 Juin 2020 enregistrée à la recette des finances de Mégrine le 26 octobre 2020 sous le n°207003986, Quittance n°M058133, il a été décidé :

- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes le cabinet Expertise Finance et Conseil «EFC» représenté par M Salah Dhibi pour une durée de 3ans, c'est-à-dire jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Une copie du procès-verbal a été déposée au centre national du registre des entreprises le 02 février 2021 sous le n°20219536.

2021R00353SRLB2

Renouvellement du mandat du Gérant

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société de Commerce et de Représentation

"COTR"

Société à responsabilité limitée

Au capital de 75.000 Dinars

Siège social : 20 Avenue Taieb M'hiri - 2014 Mégrine Riadh

I.U : 0000372C

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020 enregistrée à la recette des finances Rue du Sahel 45 Av. de la Gare - Tunis le 3 novembre 2020 sous le n°20701652, Quittance n°M042498, il a été décidé :

- Le renouvellement du mandat du gérant Mr Mekki Dardouri pour les exercices 2020, 2021 et 2022

- La nomination d'un commissaire aux comptes Mr Lotfi Hammi pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Une copie du procès-verbal a été déposée au centre national du registre des entreprises le 29 décembre 2020 sous le n°2020124997.

2021R00357SRLB2

Société TRICOMODE

SARL au capital de 780 000 dinars

Zone Ind. Poudrière 1 - Sfax

MF : 8589 D/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire exceptionnelle du 28 août 2020, enregistré le 31 août 2020 à la recette des finances route Tunis Sfax, sous le n°20702452 quittance n°M063733 dont un exemplaire est déposé au centre national du registre des entreprises Sfax le 12 février 2021 sous le n° 202113255, les associés présents ont décidé ce qui suit :

1- La vente de toutes les 77 parts possédées par la société de l'immobilier, composé de 100 parts, situé à la route Sidi Mansour objet du titre foncier n°59267 Sfax

2- Donner procuration totale à son gérant pour signer tous les actes nécessaires pour la vente.

2021X00185SRLB2

Société GEOMETRIE ALU - SARL

Siège social : Rue Bir Koursou 7080 Menzel Jemil

I.U : 1519552P/A/M/000

CNSS : 575479-75

Suivant procès-verbal de l'AGO du 20/11/2020 enregistré à la recette des finances Menzel Jemil le 23/12/2020, sous le n°20701673, quittance n°M038265, il a été décidé de nommer Mme Oumaima Haj Mtir en tant que gérante pour 3 ans et enregistrée au registre national des entreprises selon l'annonce n°2020126772.

Suivant procès-verbal de l'AGO du 19/10/2020 enregistré le 26/10/2020, sous le n°20701203, quittance n°M032142, il a été décidé d'augmenter le capital social de 25 000 DT. Le nouveau capital social est de 30 000 DT et enregistré au registre national des entreprises selon l'annonce n°2020126772.

2021400316SRLB2

SOCIETE TEINTURERIE DE LA REPUBLIQUE VITANEUF

SARL 69 Avenue Louis Braille - Tunis

Identifiant Unique : 0002738 X

Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 5 Mars 2018 enregistré à la recette de Montplaisir Tunis le 19 Janvier 2021 n°21000233 quittance n°M004456 dont deux copies ont été déposées au registre National des Entreprises le 21 janvier 2021; l'assemblée a donné l'autorisation aux gérants de la société Mme Souad Ben Hadj Salem ou Mr Said Ben Hadj Salem de demander et obtenir les crédits auprès des banques et de donner les garanties réelles (HYPOTHEQUES) nécessaires et nantissements sur les biens de la société.

2021400319SRLB2

SANLUCAR SERVICES SARL

Société à responsabilité limitée - Totalement Exportatrice

Capital social : 30.100 DT

Imm. Amen El Bouhaira, Rez-de-chaussée, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

M.F : 1246421/M/A/M/000

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 31/7/2019 enregistré à la recette des finances Al Bouhaira Tunis, le 26/8/2019 sous n°QM085229, ERGn°19705996.

Mr. Michael Matthias Brinkmann a décidé de démissionner de son poste de Gérant.

Les associés ont décidé de nommer Mr. Jorge Peris Olmos en qualité de gérant pour une durée indéterminée avec les pleins pouvoirs.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises sous l'identifiant unique n°1246421M le 6/11/2019.

2021400322SRLB2

RMBV TUNISIA ADVISERS SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 15.000 Dinars

Rue de la Bourse, Imm. ZENITH, 2ème Etage, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1058795/S/A/M/000

CNSS : 266635-79

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1/6/2020 enregistré à la recette des finances Al Bouhaira, Tunis le 6/8/2020 sous n°QM055679En°20704107 et suivant des statuts mis à jour du 1/6/2020 enregistrés à la recette des finances Al Bouhaira, Tunis le 6/8/2020 sous n°QM055681, En°20704108

Les associés ont approuvé les statuts mis à jour tels qu'ils leur ont été présentés

Dont un exemplaire du P.V et des statuts mis à jour ont été déposés au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°1058795 S en date du 1/10/2020.

2021400327SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Zaratext

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Matricule fiscal : 1303716/X/A/M/000

Suivant le PV de l'AGO réunie le 10/5/2019 enregistré à la recette de finance de Médenine quittance n° M061669 enregistrement 19702093 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Médenine le 10/6/2019 il a été décidé :

- La désignation de l'Expert Comptable Mr Mohamed Jebir inscrit à l'ordre de l'expert comptable sous le numéro 1/00808 commissaire aux comptes pour les trois exercices (2019, 2020 et 2021).

2021R00364SRUB2

Société Zimex de Commerce International

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Matricule fiscal : 1062433/X/A/M/000

Suivant le PV de l'AGO réunie le 15/7/2020 enregistré à la recette des finances de Médenine quittance n° M057514 enregistrement 20702070 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Médenine le 14/8/2020, il a été décidé :

- La désignation de l'Expert Comptable Mr Mohamed Jebir inscrit à l'ordre de l'expert comptable sous le numéro 1/00808 commissaire aux comptes pour les trois exercices (2020, 2021 et 2022).

2021R00365SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé en date du 9/02/2021 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche en date du 9/02/2021 quittance n°9542 enregistrement n°21200548 Mr Walid Ben Youssef Houimli CIN n°023250301 a vendu à Mme Alia Bent Houimel Rouissi CIN n°07928467 tout le fonds de commerce destiné pour Fast-Food avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au n°45 avenue Hédi Saidi El Omrane Tunis

Toute opposition devra se faire entre les mains de Maître Amira Bouhaouel Avocat à la cour d'appel à son bureau avenue Habib Bourguiba n°56 Bardo bureau n°21 pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 12/02/2021.

2021T00133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 26/01/2021 et enregistré à la recette des finances de Oued Ellil le 28/01/2021 sous n°21200175 Quittance n°M004417 madame Ahlem Rezgui titulaire de la carte d'identité nationale n°07391881 a vendu à madame Samira Elabassi titulaire de la carte d'identité nationale n°04824479 le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité entant que local de vente des vêtements sise à 23 avenue de l'indépendance Chabaou Oued Ellil moyennant un prix de dix mille dinars (10.000.000)

Toutes oppositions doivent être adressées à l'acquéreur élu à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Echourouk» le 3/02/2021.

2021T00134FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 20/10/2020 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 5/11/2020 reçu n°M081226, Slimen Abdelkarim titulaire de la CIN n°08644109 et demeurant à Souihel Zarzis, a vendu à Nadia Bousaida titulaire de la CIN n°08617724 et demeurant à la route du port Zarzis, la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Sakiat Sidi Youssef route de Bengerdan 4170 - Zarzis avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds cédé dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 13/11/2020.

2021T00136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte rédigé par Maître Chekib Dhaouadi, avocat à la cassation, 55, Rue d'Algérie Bizerte, MF E249448, acte enregistré à Bizerte le 21/01/2021 Quittance M005903 enregistrement 21200266, monsieur Béchir Dhaouadi cin 01436299 a vendu, cédé et transporté à monsieur Ahmed Akik, cin 01926982 la totalité du fonds de commerce, dont il est propriétaire au local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble D Sidi Salem Bizerte, destiné à toute sorte de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels dont la dénomination, la clientèle et le droit au bail, au prix global et définitif de six mille dinars (6000d).

Pour toute opposition, contestation ou réclamation, communication ou copie sans déplacement, l'acquéreur élit domicile au local dont le fonds de commerce est l'objet de la présente vente, durant le délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au JORT.

2021T00138FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances avenue de l'Indépendance Bardo sous le n°21200064 quittance n°1369, M. Ammar Lamloum titulaire de la CIN n°03649535 a cédé à M. Jawher El Ghazouani titulaire de la CIN n°14766393 le fonds de commerce consistant en une buvette sis au 39 Av de la Liberté Bouchoucha Bardo.

Les oppositions seront acceptées chez l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans les journaux la Presse et Essahafa el Yawm le 12/02/2021.

2021T00139FCCC2

Désistement d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette Hammamet le 29/01/2021 reçu n°010771 enregistrement 21200448 par Ayari Botayna (CIN 07457667) CF 1589102/D - a vendu à M Firjani Samir CIN 04770641 les 70% de la totalité du fonds de commerce (vêtements déjà portés) situé à l'Av Asad Ibn Fourat Hammamet G Nabel - à prix 25.000 000 pour enregistrer.

Les oppositions éventuelles devront êtres faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T; entre les mains de l'Avocat Maître Mannai Hassan - au 29 Rue Liban (3 étage bureau 6) - Tunis.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» le 12-02-2021.

2021T00140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette de Ettadhamin le 9/02/2021 reçu n°M010434/M010332 - enregistrement n° 21200573 par STE SERINCOM situé à la Route 1 Km7 Zone Industrielle Ben Arous CF 0029913k/A/M/000 - RC : B138841997, a vendu à Mad Otmeni Siwar CIN 07499212 la totalité du fonds de tous commerce, surface 124 mètres carrés situé au km4 route 8 (Tunis Bizerte) elmnihla Ariana à prix 50.000 000.

Les oppositions éventuelles devront être faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Avocat Maître Mannai Hassan - au 29 Rue Liban (3 étage bureau 6) - Tunis

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» le 13-02-2021.

2021T00141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/02/2021 enregistré à la recette des finances rur l'Indépendance Bardo le 10/02/2021 sous enregistrement quittance 010163 M21200496

M. Said Ben Dhaoui, titulaire de la CIN n°00636675 délivrée à Tunis le 31/01/2001 a vendu à Madame Mahbouba el Bellali épouse Hédi Eljerbi titulaire de la CIN n°00331812 délivrée à Tunis le 30/12/2016 la totalité du fonds de commerce destiné vente de fruit sec sise à la rue Bayram Tounsi Bardo n°5 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être représentées entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai du 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2021T00142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé datant du 02/02/2021 enregistré à la recette des finances de Carthage le 11/02/2021 sous le n°21200300 quittance n°M013179, la société T.O.I Distribution, S A R L; représentée par son gérant Tark Kammoun a vendu à Mr Beji Rafrafi, la totalité du fonds de commerce situé dans le parking des voitures Avenue 14 Janvier 2011 Sidi Bousaid, objet du registre de commerce n°A0168182007 exploité dans le commerce du fast-food et pâtisserie. Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de l'acheteur situé au 38 rue Slah Eddine Bouchoucha Sidi Bousaid dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 17/02/2021.

2021T00144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammam-Chatt le 10/02/2021 quittance n°M004399, enregistrement 21200171 Madame Aziza Riahi, a vendu un fonds de commerce sis à 16 Avenue de la Liberté Hammam Chatt tous commerce identifiant unique 0626977 D à Monsieur Mounir TOUZRI. Les oppositions seront présentées au nom du Youssef Belgacem au 12 Avenue Habib Bourguiba LE FORUM 3ème Etage Hammam-lif dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution du présent avis au jort.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 13/2/2021.

2021R00360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 2/8/2019 enregistré à la recette finances de Médenine le 14/8/2019 sous le n°1921082, quittance n°M0147185, Lazhar Ben Ali Ben Dhaw Yahya a vendu à monsieur Mohamed Ben Belgacem Ben Dawo Krim et monsieur Bassem Ben Belgacem Ben Mohamed Elbachir Saadallah, la totalité du fonds de commerce destine au commerce friperie, avenue Ghorsiaa Bengeurden Médenine avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Sami Mohamed Bougila avocat à Médenine imm Ksisksi route Tataouine Médenine et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a également été publié aux Achourouk du samedi le 11/1/2020.

2021R00363FCCC2

Vente du fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 13/01/2021 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk le 22/01/2021 (quittance n°M007164 enregistrement n°21200288), Mr Elkouni Chhidi titulaire de la CIN n°00230983 délivrée le 23/8/2005, a

cédé à Mr Slim Ben Mhamed titulaire de la CIN n°05789014 délivrée le 25/12/2000 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des vêtements exploité dans un local sis 4 rue Bizerte Houmet Essouk Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2021R00368FCCC2

Concession des parts du fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 02/12/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk le 18/01/2021 (quittance n°M005566 enregistrement n°21200191), Mr Hadi Zayoud titulaire de la CIN n°05056959 délivrée le 21/11/2007, Mr Sadek Zayoud titulaire de la CIN n°05700036 délivrée le 01/9/2017, Mr Saber Zayoud titulaire de la CIN n°05748558 délivrée le 5/11/2009, Mme Mahbouba Zayoud titulaire de la CIN n°05794875 délivrée le 14/6/1999, Mme Amel Zayoud titulaire de la CIN n°09133088 délivrée le 18/6/2012, Mme Sasia Zayoud titulaire de la CIN n°03499246 délivrée le 20/02/1997, ont donné en concession à Mr Nejmeddine Zayoud titulaire de la CIN n°05745734 délivrée le 31/12/2009, Mr Sihem Zayoud titulaire de la CIN n°08625402 délivrée le 17/9/2009, Mme Marwa Zayoud titulaire de la CIN n°13408361 délivrée le 22/11/2008 leurs parts indivises du fonds de commerce consistant en un café exploité dans le local sis à Mellita Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2021R00369FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radès en date du 8/02/2021 sous le numéro 21200274 quittance n°006326 Monsieur Sahbi Ben Hédi Ben Larbi Ben Larbi titulaire de la c.i.n n°07019764 délivrée le 17/10/2019 a vendu à Monsieur Zied Ben Mohamed Nejib Ben Mohamed Nasra titulaire de la c.i.n n°07170175 délivrée le 28/02/2015 la totalité du fonds de commerce exploité en tout genre de commerce sis au 2 rue Ali Ben Ayed à Radés.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local sis au 2 rue Ali Ben Ayed Radés.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk et au journal Le Quotidien du 13/02/2021.

2021R00372FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 20/01/2021, enregistré à la recette des finances de Denden le 26/01/2021, quittance n°M005242 et enregistrement n°21200207, Madame Tohamy Sonia épouse Mechichi, a vendu à Madame Bouraoui Monia épouse Ajili, le fonds de commerce exploité à la boutique, sis à 09, rue Ghana, Denden, Manouba 2011, destiné pour commerce en détails et vente tabac et journaux.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours de la publication au JORT à l'adresse du fonds de commerce cédé.

Publié dans journal le temps en date du 7/02/2021.

2021R00377FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de cité Tadhamen le 5/11/2020 sous quittance n°M075680 sous l'enregistrement 20203914 Issa Ben Hamadi Ben Abdallh Rajhi a cessionné à son fils Bilel Ben Issa Ben Hamadi Rajhi le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Café 1ère catégorie sis à la rue 7 Novembre Ariana.

Toutes oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée aux journaux Achorouk et le Quotidien le 17/02/2021.

2021R00382FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 15/02/2021 quittance n°M010060, enregistrement 21200716. Sté Salon de thé LOUISIANA représentée par son représentant juridique Mr Marouen Ben Said Ben Bouhlel Haider a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que salon de Thé sis à Complexe Tej Mourouj Rez-de-chaussée Mourouj 5 Ben Arous à Mr Chiheb Ben Monji Ben Mohamed Trabelssi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achorouk et le Quotidien du 18/02/2021.

2021R00384FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/02/2021 enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 Sousse le 5/02/2021 quittance n°M007278 Mr Moncef Dababi titulaire du MF n° 1563058F a vendu à Mme Naima Ayachi titulaire de la CIN n°05416550 tout le fonds de commerce représentant un local pour commerce de produits alimentaires et des épices sis à la Rue 1er juin Tafala Sousse.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans les délais légaux entre les mains de Maître Mohamed Barhoumi Avocat à la cour de

cassation à son étude sis à la Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 11/02/2021.

2021S00177FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente; rédigé par Maître Rihab Gaaloul, Avocate son bureau sis à la Place de la conférence Immeuble Kafssia à Ksar Hellal ; en date du 25/02/2020 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 26/02/2020 sous n° de Quittance M013315 et n° d'Enregistrement 20200379 Madame Najet Bent Ali Ben Ammar Bakkas CIN 09400876 et MF 1452400H/N/C/000 a vendu à Madame Nawel Bent Neji Ben Mohamed Benkhdija CIN 06898659 la totalité du fonds de commerce enregistré au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1452400H Exploité au Commerce sis à l'Avenue des Nations Unis n°68 bis à Ksar Hellal Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur à son adresse sise à l'Avenue des Nations Unis n°68 bis à Ksar Hellal dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au JORT.

2021S00189FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date de 8/02/2021 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo à Sousse sous le n°21200471 quittance n°M007067, Madame Naila Bennani demeurant à cité Khezama Est Sousse, a vendu à Madame Ibtissem Hajlaoui demeurant à Gatrana Faidh Sidi Bouzid, la totalité du fonds de commerce pour une activité de commerce, avec tout les éléments incorporels seulement sis à cité Khezama Est Sousse.

Les oppositions sur le règlement du prix de vente doivent être adressées au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 16/2/2021.

2021S00190FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Sfax le12/01/2021 sous le n°21200099 quittance n°M004376, Youssef Lajmi : CIN 01134166 a vendu pour le compte de Zied Lajmi CIN n° 08890562 la totalité du fonds de commerce «Boucherie» sis à la rue Saltnia Km 4.5 Sfax. Toute opposition doit être faite dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus- indiqué.

Cet avis a été publié au journal «Sabeh» le 31/01/2021.

2021X00178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 5 janvier 2021, enregistré le 13 janvier 2021 à la recette des finances Sakiet Edaier n° de quittance M002938, n° d'enregistrement 21200044, Imed Boukricha cin n° 05239677, a vendu à Mourad Ryahi, CIN n°07681765 un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour la vente des fruits et légumes dans le local situé à la route Saltnia klm 5 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du local objet de l'acte.

Cette annonce est publiée au journal «Echourouk» le 13 février 2021.

2021X00184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/02/2021 rédigé par Maître Amina Ben Alaya dont l'étude sise à la rue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka 2 Bloc D 6ème étage bureau n°1 ; 3000 Sfax, signé le 4/02/2021 et enregistré à la recette des finances route El Ayn Sfax le 8/02/2021 enregistrement n°21200322 Quittance n°M007371, Mr Jawhar Ben Monsef Ben Jemaa non inscrit au registre national des entreprises titulaire de la CIN n°08803609 du 9/6/2012 demeurant à la Rue Sidi Bou Ali n°11 Sakiet Eddaier Sfax a vendu à Mme Mariam Bent Ali Ben El Hédi Krid titulaire de la CIN n°08860821 du 17/8/2007 demeurant à la Route Saltaniya Km 5 Ruelle Abid Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente de l'alimentation générale dont le local sis à la Route El Ayn Km 4 Sfax.

Toute opposition doit être signifiée entre les mains du rédacteur du contrat Maître Amina Ben Alaya dont l'étude sise à la rue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka 2 Bloc D 6ème étage bureau n°1 - 3000 Sfax dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk n°10755 en date du vendredi le 12/02/2021 sous le n° IP421/165.

2021X00186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 4/02/2021 et enregistré à la recette des finances de route Tunis Sfax le 12/02/2021 sous le n°21200447 quittance n°M013289 Monsieur Ayedi Yassin a vendu à Madame Ben Selem Basma épouse Zouari la

totalité du fonds de commerce ayant pour objet l'activité de vente de produits alimentaires exploité dans le local sis à la rue Bagdad Immeuble Marrakchi Sfax avec des équipements et tous ses élément incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local ou est exploité le fonds vendu.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées au cabinet du Maître Hakim Walid sis au 42 rue Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Assabah et le Temps parus le 17/2/2021.

2021X00187FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 9/02/2021 sous le n°21200431 quittance n°8170 la Sté Ben Nasr auto services a vendu à Seifeddine Mathlouthi le fonds de commerce à usage de services auto exploité au local sis au 25 rue de Syrie 1002 Beb Bhar Tunis.

Toute opposition doit être notifiée à l'adresse de l'acheteur sise au 25 rue de Syrie 1002 Beb Bhar Tunis dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 13 février 2021.

2021400317FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite acte sous seing privé daté le 29/01/2021 enregistré à la recette des finances la Mournagia le 3/02/2021 reçu n°M006075 quittance 21200273. Monsieur Hossine Zribi titulaire de la CIN 00413046 a vendu à la Société JAWHARA RC : B26240062012 titulaire MF : 12774705 la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba Elmournagia pour vente magasin exerçant plombier et chauffage. Toutes les oppositions seront réclamées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la présente publication. La présente annonce a été publiée aux deux journaux le Quotidien et Alchourouk.

2021400320FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat daté du 8/01/2021 enregistré à la recette des finances Elmourouj le 19/01/2021 quittance 3755 enregistrement 21200204 Habib Achour carte d'identité 05201913 du 27/11/1997 a vendu le fonds de commerce sis 01 avenue de la Liberté Elmourouj 1, à Salma Yahyaoui carte d'identité 14758167 du 11/3/2019.

Toute opposition doit être parvenue au Maître Farhat Abderraouf au Tanit Centre Sidi Daoued la Marsa 2.23 dans la limite de 20 jours dés la publication au JORT.

Cet article paraîtra le 5/02/2021 à Echourouk et le Quotidien.

2021400323FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 11/01/2019 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 3/7/2020 quittance n°M051485 enregistrement n°20201976 Mr. Nizar Dridi a vendu tout le fonds de commerce d'un magasin destiné pour la vente des produits alimentaires, les légumes et fruits avec tous ses éléments matériels et moraux, sis à la route de Bizerte km 7 Jaafer Raoued Ariana à Mr. Sami Khelifi.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 14/02/2021

2021400330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Boumhhal le 26/02/2020 sous le n°20200477 quittance n°M012101. La Société «COSMIC BURGER», société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Ben Arous sous le n° B02203822016 vend à Abdallah Benchetti la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de tous commerce sis à la résidence Asma, magasin n°2, boulevard de l'Environnement, Boumhal - Tunis.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte au 151 avenue de la Liberté Tunis dans un délai de 20j à partir de cette parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au quotidien «Le Temps» dans sa publication du 12/02/2021.

2021400336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/01/2021, enregistré à la recette des finances Bab Souika le 26/01/2021 sous le n° 21200221 quittance n°M004674 Mr Ezzeddine Ben Amor Ben Slim El Krimi (en son nom et au nom des héritiers de Mr Bechir Ben Amor Ben Slim El Krimi qui sont respectivement sa mère Khedija el Krimi et ses sœurs et frère Zohra, Raoudha et Kamel) a vendu la totalité du fonds de commerce sis au n°126 rue Souk El Grana Tunis destiné à l'activité de commerce des tissus avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Mr Habib Ben Mohamed Ben Belgacem Amina.

Le prix a été déposé entre les mains de rédacteur de l'acte Maître Salem Arfaoui, Les éventuelles oppositions

doivent être faites auprès de ce dernier à son cabinet sis au n°29 Rue de Ghana Tunis dans les délais légaux (20 jours) à compter de la date de la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal «la Presse» Le 31/01/2021.

2021400337FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de convention enregistré à la recette des finances Rue Eljazira le 9/10/2018 sous le n° de Quittance : M059624, en vertu duquel Mme Mona Elhadidi titulaire de la CIN 06303590 a loué le fonds de commerce au 43 Rue Bab Jadid Tunis à Mr Amhe'med Zayan CIN 06789844 à partir du 1/11/2018 au 31/10/2019 renouvelable.

Cet avis a été publié au journal «Al Chourouk» le 12/02/2021.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai 20 jours de la de sa parution au JORT.

2021T00135FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par maître Hassan Belkahia, avocat, 1, Rue Moncef Bey Bizerte, MF 1214072/N, enregistré à Bizerte le 20/01/2021, quittance M005648 enregistrement 21300246, monsieur Slim Turki cin 01550034 a loué à monsieur Omar Jéridi cin 08913500, la totalité du fonds de commerce dont il est propriétaire au local situé 19 Rue du 13 Août Bizerte, destiné à la vente des fruits secs et dérivés et autres produits, ainsi que toute sorte de commerce de détail, pour un loyer de 385 dt/mois comprenant les 15% de retenue à la source au profit du services des impôts. Pour toute opposition, réclamation ou contestation, communication et copie sans déplacement, l'acquéreur élit domicile au local dont le fonds de commerce est l'objet de la présente location, durant le délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au JORT.

2021T00137FCCC3

Location gérance

Par acte sous seing privé en date du 29/01/2021 enregistré à la recette des finances de rue du port Zarzis le 29/01/2021 sous le n°21300202, quittance n°M011220, Monsieur Araiedh Mansour Ben Mokhtar, CIN n°03595371 délivrée à Tunis le 7/02/2003, demeurant à Hay Basatin Zarzis, loue à titre de location-gérance, à Monsieur Fares Yaakoub Ben Mohamed Bachir, CIN n°13456581 délivrée à Tunis le 6/4/2016, demeurant à Khawi Ghadir Zarzis, un fonds de commerce exploité dans le local sis à Hay Basatine route Jerba en face clinique Salam Zarzis Médenine destiné à l'activité de Pizzeria à titre d'activité secondaire pour une durée de trois ans commençant le 01/02/2021 et prenant fin le 31/01/2024.

Cette annonce a été publiée au journal «Assabah» et au journal «Le Temps» du 6/02/2021 sous le numéro PM2100130.

2021R00345FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location enregistrée à la recette des finances Ezzahra le 8/02/2021 sous n°M005454 Mr Mohamed Ben Sdira a loué le fonds de commerce exploité au local sis 42 Avenue Safa Ezzahra pour une activité vente et Réparation matériel informatique avec toutes ses oppositions Corporelles et Incorporelles.

A la Société Med Et Med informatique représentée par son Gérant Mr Mohamed Abdeslem Lahdheb son Adresse celle du local.

Cette annonce a été publiée aux deux Journaux le Quotidien et Echourouk le 16/02/2021.

2021R00376FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances, rue Al Khwarizmi Kairouan le 11 janvier 2021, sous le n°21300136 quittance n°002217M, M. Abdelrazzaq Marneoui a loué à M. Khaled Romdhani, le fonds de commerce "Vente de volaille et de produits de volaille" sous la marque Shaheya, sis à Al Nahasia Kairouan avec tous ses éléments matériels et immatériels pour une période de cinq ans à compter du 5/12/2020 au 5/5/2025.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Alchourouk et le Quotidien parus le 29/01/2021.

2021S00176FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 6/01/2021 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse sous le n°21300472 le 10/02/2021 quittance n°M007072, Mr Zouari Mohamed Amine titulaire de la CIN n°09310724 loue la totalité du fonds de commerce ventes de linges domestiques en détail sise à la rue Hassan Ben Said Khzema Sousse à la société ESKIF HOME identifiant unique 1705374/E représentée par sa gérante Mme Chmangui Feriel titulaire de CIN n°09318090.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» le 12/02/2021.

2021S00180FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Identifiant unique : 1707687D

Suivant acte S.S.P en date du 4-02-2021 enregistré à la recette des finances de Moknine en date du 5-02-2021, quittance n°7224 enregistrement n°21300258. Mr Hassine Ben Ali Hadroug titulaire de la CIN n° 04143126 loue pour deux années la totalité du fonds de commerce en activité commerce pièces autos sis à la rue de la République 5050 Moknine sous le

numéro de matricule fiscale 416387S à la société hadroug pièces autos.

Les créances doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dite dans 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 16/2/2021.

2021S00191FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat en date du 23/01/2021 enregistré à la recette des finances d'El Menzeh 6 le 02/02/2021 sous le n° d'enregistrement 21300612 quittance 011042 Mr. Hassen S'Oud a loué en gérance libre à la société Mon Bijou Macaron son matricule Fiscal L1582775 représenté par sa gérante Mme. Nissrine Bachraoui un fonds sis à 2 rue la Liberté El Menzeh 5 - Ariana exploité pour la vente des gâteaux.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 2 février 2021.

2021400324FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 19/11/2020 enregistré le 26/11/2020 à la recette des finances des Berges du lac quittance M077399 enregistrement 20306988 la Sté «Mathlouthi 10» ayant le MF : 1626941 Y a loué à la Sté «Sensuous Delight» ayant le MF 1694268R le fonds de commerce exploité pour tout commerce et exploité pour le moment en tant que restaurant et sis à l'immeuble Saphir bloc A lot 313 Berges du Lac 2 pour une durée de 2 ans renouvelables, cette annonce a été publiée au journaux «El Chourouk» et «le Quotidien» en date du 13/02/2021.

2021400325FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat en date du 15/10/2020 enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 16/10/2020 sous le n° d'enregistrement 2030261 quittance 59523 Mme. Khadija Chkir a loué en gérance libre le fonds de commerce du restaurant sis à 38 rue de Palestine Lafayette à Mr. Nebil Jlassi

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 14/02/2021.

2021400329FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 5 novembre 2020 enregistré à la recette des finances Mjez Elbeb le 18 janvier 2021 sous le n°21300156 quittance n°M003215, Trabelsi Abdelaziz a loué à Aouini Chraf le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Argoub Ezzaatar Mjez Elbeb Béja, pour une période d'une année du 01 novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 9/2/2021.

2021400333FCCC3

Location gérance de fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 31 décembre 2021 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 4 Janvier 2021 (n° d'enregistrement : 21300003 / n° de Quittance : MO00092), monsieur Raouf fils D'Alfonse Houcine Khemiri a donné à titre de location gérance à Monsieur Ridha fils de Mahrez Ben Ghara Ali, et Monsieur Wadie fils de Zamen Essehaiek, un fonds de commerce de UN FASTFOOD, exploité au rez-de-chaussée de l'immeuble dénommé «Les Quatre Avenues» sis à 36 (B), Avenue Taieb M'Hiri à Bizerte du 01 Janvier 2021 et prendra fin le 31 décembre 2025. Un extrait a été publié aux journaux Le Quotidien et Chourouk du 13 février 2021.

2021400340FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une filiale d'association étrangère

Dénomination : Lien d'amitié France Tunisie - Filiale Tunisie.

Siége social : Avenue de la République, Immeuble Mousa, 1er étage Bureau n°1 Monastir 5000.

Objet : Culturelle

Activités : échanges dans les domaines: Social, Scolaire et extraordinaire, santé, éducation, Culture, Sport, Création et suivie des projets pilotes en commun, échanges des expériences, des expertises et à développer des compétences entre différents cadres dans différents domaines.

Les membres :

Président : Monsieur Mabrouk Ben Zeid

Vice Président : Monsieur Mohamed Abd Essadek

Trésorier : Monsieur Adel Fateh Ben Salah

Secrétaire général : Monsieur Feiek Frigui.

2021R00344APSF1

Création d'un groupement de développement de l'agriculture et de la pêche

Par le reçu délivré par monsieur le gouverneur de Béja en date du 16/10/2018 sous le numéro 243 il a été crée un G.D.A. «promotion de la femme rurale»

Siège : Rmila, Fatnassa, Nefza

Présidente : Zoubaïda Krimi

Trésorier : Tarek Fatnassi

Objectifs : Transformation des produits forestiers, agricoles et de poterie.

2021R00347APSF1

Syndicats des copropriétaires

De la Résidence LES DEUX OUEDS (SUD)

Avenue de l'Environnement Nabeul 8050

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 8 août 2020, enregistré à la recette des finances de Nabeul sous le n°20702218 quittance n°M056247 en date du 29 août 2020. Il a été décidé de créer un nouveau bureau du syndicat comme suit :

- Madame Leila Ben Kacem : Présidente du syndicat.

- Mr Zied Choubéni : Trésorier.

- Mr Aziz Lhimer : Secrétaire général.

- Mr Karim Boussinna : Membre.

2021R00361APSF1

Constitution d'un syndicat des copropriétaires

suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale constitutive du syndicat du copropriétaires de la résidence AL AHMADI 7 à el Madina Eljadida 3 el Yassminette le 16/02/2021 sous le num 9789729 quittance n°M008707 et suivant la décision de la municipalité de Ben Arous du 4 décembre 2019, il est décide la constitution d'un syndicat des copropriétaires de la RESIDENCE AL AHMADI 7 et l'élection du bureau du syndicat qui se compose du Mohamed Wajih Weslati president Hichem Selmi vice président Ines Laouni trésorière du syndicat.

L'assemblée générale constitutive du syndicat décide de fixer le montant annuelle de participation des copropriétaires à 60 d par mois.

2021R00395APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de communication Tunis - Allemagne.

Adresse : Avenue de France n°21 Ben Arous 2013.

Objet : Culturelle et sociale.

Objectifs :

- Diffuser la culture de Fraternité, Tolérance, Reconnaissance des Différences culturelles, éthiques et religieuses.

- Contribuer à encourager les cadres tunisiens résidant en Allemagne à diffuser leurs connaissances et expériences acquises.

- Contribuer à prendre soin des tunisiens afin qu'ils puissent suivre leurs études dans des conditions favorables en Allemagne.

Moncef Labiadh : Président.

Mohamed Taieb Yousfi : Vice président.

Brahim Hichri : Secrétaire général.

Sofiene Boubaker : Trésorier.

Hbib Moussa : Trésorier adjoint.

2021R00410APSF1

Constitution d'un syndic des copropriétaires de l'immeuble «La Résidence»

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 11/12/2020, déposé à la municipalité de Sousse le 5/02/2021 sous n°619/507 et enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse le 26/01/2021 sous n°21800 139, il a été mentionné la création du syndic des copropriétaires de l'immeuble «La résidence», sise à l'Avenue Imem Boukhari - Khézama Ouest 4071 Sousse et qui se compose de :

Présidente : Mme Ben Jabria Feriel

Trésorière : Mme Dabbabi Khaoula

Secrétaire Générale : Mme Jaouadi Samira

Membre : Mme Boukadida Manel.

2021S00178APSF1

Constitution d'une association

En vertu d'un procès-verbal en date du 9 septembre 2020, il a été constitué une association :

Dénomination : Lilla Béya.

Objet : Culturel et social.

Siège : 4, rue de la Paix, cité Ennozha, l'Ariana 2080 - Gouvernorat de l'Ariana.

Objectifs :

- Œuvrer à venir en aide aux femmes et enfants les plus démunis afin de les aider à dépasser leur situation précaire et à s'insérer dans la société.

- Contribuer aux actions caritatives suivant la réglementation en vigueur.

- Contribuer à enrichir les connaissances et la culture.

Fondateurs :

Présidente : Samia Bent Amor Laabidi.

Secrétaire générale : Raja Bent Amor Guetiti.

Trésorier : Houçem Ben Mohammed Karim Laabidi.

Membre : Bilel Ben Mannoubi Elhaouat.

Un courrier recommandé avec accusé de réception a été adressé le 29/9/2020 sous le n°RR 321410962 TN au secrétaire général du gouvernement suivant un P.V de constat dressé le même jour par Maître Mohamed Hassan Elkouki sous le n°81971.

2021400331APSF1

Constitution d'une association.

En vertu d'un procès-verbal en date du 6 octobre 2020, il a été constitué une association :

Dénomination : Lumières.

Objet : Culturel et social.

Siège : 4, rue de la paix, cité Ennozha, l'Ariana 2080 - Gouvernorat de l'Ariana.

Objectifs :

- Œuvrer à aider les personnes les plus nécessiteuses au niveau national afin d'améliorer leurs conditions économiques environnementale et sociale.

- Contribuer à proposer des solutions aux problèmes des milieux les plus défavorisés.

- Contribuer à réduire la montée du chômage.

- Œuvrer à mieux consacrer le respect de la dignité humaine et l'égalité des chances pour un avenir meilleur.

Fondateurs :

Présidente : Samia Bent Amor Laabidi.

Secrétaire générale : Raja Bent Amor Guetiti.

Trésorier : Houçem Ben Mohammed Karim Laabidi.

Membre : Bilel Ben Mannoubi Elhaouat.

Un courrier recommandé avec accusé de réception a été adressé le 30/10/2020 sous le n°RR330514532 TN au secrétaire général du gouvernement suivant un P.V de constat dressé le même jour par Maître Mohamed Hassan Elkouki sous le n°82479.

2021400332APSF1

Homologation de résolutions

Association Futur Sportif Souk Jedid

Sidi Bouzid

Suivant P.V exceptionnel de l'Association Sportive Souk Jedid daté du 17/9/2020 enregistré à la recette des finances Sidi Bouzid le 29/9/2020 sous le n°20700137 quittance n°M036274 et la correspondance adressée à la commission régionale de la jeunesse et de sport le 29/09/2020 et la correspondance adressé au secrétaire général de gouvernement le 30/9/2020 sous le n°RR299289453TN.

Nouveau bureau de l'association :

Président Mr Mohamed Aloui

Vice-président : Ali Aloui

Trésorier : Mr Tarek Karmi

Secrétaire général : Mr Zied Aloui

Membres : Mr Akrem Ghenimi - Mr Moez Hammami - Mr Jamel Khadhraoui.

2020T01006APSF2

Désignation d'un nouveau bureau syndical

En vertu du procès-verbal du syndicat des copropriétaires de la résidence «zitouna» sise à Radés (23 rue de la Médina Mounaouara, el Oulija, Radés, Ben Arous) enregistré à la recette des finances le 11/02/2021 sous le numéro 21800330, quittance n°M007485 on a procédé à l'élection d'un bureau syndical dont la composition est comme suit :

- Mr. Ibrahim el Khalil Bouraoui : Président

- Mr. Ayari Arbi : Secrétaire général

- Mr. Ghazi belhassine : Trésorier.

2021R00373APSF2

Renouvellement du syndic des immeubles DONIA 1

Cité El Khalil Ezzahra

Dénomination : Syndic des immeubles Donia 1

Adresse : immeuble Donia 1 Rue Aboukacem Ezzahraoui Ezzahra

Et en vertu d'un arrêté municipal en date du 3/12/2020 et enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 4/12/2020.

Le comité du syndic des immeubles DONIA 1 a été renouvelé comme suit :

- Président : Saidi Mourad

- Secrétaire général : Makhlouf Sami

- Trésorier général : Ben Abdallah Ayed.

2021R00375APSF2

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires de la résidence HOUDA 9 cité Karaouen Av. Taher Ben Ammar Menzeh 9 Tunis 1013

Suivant PV de la réunion de l'assemblée générale des copropriétaires du 14/11/2020 enregistré à la recette des finances Menzeh 9 le 22 Janvier 2021 sous le n°21800232, quittance n°6261, il appert que :

1- Le rapport moral et financier a été approuvé.

2- L'assemblée générale a accepté et approuvé les 7 résolutions du PV du 14/11/2020 et la nomination de Mme Awatef Ben Hnia Présidente, Mme Imen Mhamdi trésorière.

2021400318APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques de fonds de commerce

Maître Kefi Noureddine

Huissier de justice

Av. Farhat H. N°01 Siliana

Télé : 78 872 895

Fax : 78 873 370

M.F : 125467/Y

Créancier poursuivant : La banque internationale arabe de Tunisie, Société anonyme RC n°B187881996, Représentée par la compagnie internationale arabe de recouvrement

«Ciar» Société anonyme RC n°193222000 siège social 03 rue pays- bas Tunis.

Débiteur poursuivi : la société industrielle des produits hygiéniques «S.I.P.H» RC n°B2467832006, dont le siège social est à l'Ariana Cité atff immeuble C apparemment C22 el Manzah 7 Tunis.

Titre exécutoire : la version exécutive n°109889 du jugement commercial n°206 libéré par le tribunal de première instance Siliana.

Fonds de commerce à vendre : industrie de production des couches bébé et du papier hygiénique situé à la zone industrielle de Gaaffour Siliana, qui est sous la propreté de la société industrielle des produits hygiéniques (espace environ 1000 m²) Avec ces éléments corporels et incorporels.

Date et lieu des enchères : Le 10.3.2021 à partir de 11h du matin à la zone industrielle de Gaafour Siliana.

Mise à prix : elle est fixée à (01.849.085.172) pour la totalité des éléments corporels et incorporels du dit fonds de commerce.

Officier commis et dépositaire du cahier des charges : Maître Kefi Noureddine Huissier de justice Av Farhat Hached n°01 Siliana ; (Tél : 78.872.895).

Consultation du cahier des charges et visite des lieux : La consultation du cahier des charges est possible auprès de l'officier commis à son étude tous les jours pendant les heures d'ouverture.

2021T00143VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Immeuble non titré)

Cabinet Maître Najet Dhaiba

Tél : 75 271 618

Créancière poursuivante : Mabrouka Bent Ahmed Khalfali, son domicile élu chez cabinet maître Najet Dhaiba Avenue Farhat Hached 2ème étage, Gabès

Débiteur saisi : Mouhamed Ben Salah Gamaghui demeurant rue el Bahrain el Hamma Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Najet Dhaiba Avenue Farhat Hached 2ème étage, Matricule fiscal n°1070993Y/A/000.

Propriété à vendre : la totalité du bien immobilier sis rue el Bahrain partie nord el Hamma Gabès délimité par rue el Bahrain du nord et de l'ouest Salah Ben Bechir Gamaghui et de l'est Mouhamed Ben Cherif Ganfoudi et de sud Mouhamed Lassoued, constitué d'un couloir couvert sur lequel une salle de bain et une Kitchenette sans carrelage, une salle de séjour et une petite chambre à coucher avec carrelage, superficie de terre selon l'expertise 91.20 m², couvrant une superficie de 103.20 m².

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à la somme de trente mille six cent soixante douze dinars (30.672.000d) selon le rapport d'expertise prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication

Date et lieu d'adjudication: lundi le 15/3/2021 à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès.

Conditions de visite des l'immeuble : tous les jours dés le dépôt de cahier de charge au tribunal jusqu'à la date de l'adjudication.

Pour des amples renseignements s'adresser au cabinet de Maître Najet Dhaiba Avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Gabès pour prendre connaissance du cahier de charge.

Pour participer aux enchères : il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié, les enchères sont portés par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021R00366VEPA1

Vente aux enchères

Partie poursuivante : Alaya Gouiaa A 12141996 ; rue Abou Zommaa Belaoui Kairouan

Partie saisie : Zouhaier Ben AMor Dorbez ; c.i.n 05525463 ; 13 rue La République Kaala Sghira.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Raies M.F : 992683/G rue de l'Indépendance Sousse.

Immeuble saisi : Les parts indivises soient 1/8 parts dans l'immeuble à Kaala Sghira Sousse; ses limites : de l'Orion passage pour l'Av Habib Bourguiba de Sud passage et de l'Orion et au fond terrain nu et le cimetière islamique et de l'Est Lot n°2 bâti d'un rez-de-chaussée et deux étages.

Mise à prix : 46.125,000 dinars les dépenses complémentaires de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

La vente sera procédée le 29/3/2021 à 9h et suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse2.

Visite de l'immeuble pendant les heures du travail, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude, de l'avocat poursuivant, ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00168VEPA1

Licitation d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivant : 1/ Saida Sfar, propriétaire indivisaire, demeurant 479 Avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia, titulaire de CIN n°03903914 et 2/ Fatma Haj Salem, propriétaire indivisaire, demeurant 675 Avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia, titulaire de CIN n°03833496.

Partie poursuite : 1/ Mohamed Hédi Elmabrouk, 2/ Mohamed Elmabrouk, 3/ Massoud Elmabrouk, 4/ Elhabib

Elmabrouk, propriétaire indivisaire, demeurant tous impasse Aouled Nejim ruelle de l'avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdi et 5/ Latifa Elmabrouk, propriétaire indivisaire, demeurant à la rue Mohamed Ben Amor Hiboun Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Chebbah Elbey, Avocat à la Cour d'Appel, Rue de la Justice immeuble Molka Mahdia.

Immeuble mis en vente : Il s'agit la totalité de l'immeuble situé à l'endroit connu de forêt de Hiboun route Dkhila Mahdia consiste en un lot de terrain agricole de forme oblique contenant 9 amandiers, 1 figuier et 1 olivier situé au bord délimité du nord par le terrain de Fethi Ben Amor Allaya de l'est par le terrain des héritiers Fekih Salem Ben Amor et le terrain des héritiers Salem Fekih et du sud route Dkhila et de l'ouest par le terrain de Mohamed Salah Baklouti d'une superficie de 9139m².

Le montant d'ouverture de vente de l'immeuble : le prix est fixé par l'expert Mohamed Dahbi dans son expertise faite le 9/9/2020 objet d'une requête sur ordonnance éditée par le président du tribunal de première instance de Mahdia le 9/7/2020 sous numéro 2103/2020, à quatre vingt et onze mille trois cent quatre-vingt dix dinars (91.390.000DTN) sans compter les frais et les honoraires de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : la vente du bien objet de jugement le licitation aura lieu le lundi 15/3/2021 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia au palais de justice Taieb Mehiri Mahdia.

Visite du local et conditions : Tout intéressé peut visiter l'immeuble tous les jours du 8h du matin jusqu'à 18h du soir.

2021S00179VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, société anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sise à 14 Janvier Hammam Sousse.

Partie saisie : Mohsen Ben Salem El Ajmi Zaoui, gérant de société, caution solidaire et hypothécaire, demeurant à 37 Rue El Ksar El Ksiba Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Ksibet Sousse d'une superficie de 651 m² globale, objet du titre foncier n°92543 Sousse dénommée «mohsen» et la totalité de la propriété sise à Ksibet Sousse d'une superficie de 415 m² globale, objet du titre foncier n°97634 Sousse dénommée «el menchia».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de neuf cents quatre-vingt quatre milles trois cent quarante dinars (984.340.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu jeudi le 11/3/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 9 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première de instance de Sousse] pour prendre connaissance du cahier des charges.

2021S00194VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Tunisian Saudi Bank (Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 32 rue Hédi Karray Tunis qui a élu domicile chez Arab Debt Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Hédi Ben Hedi Ben Belkacem Hajji, titulaire de CIN n°01032242 domicilié à la rue des Martyres n°42 Sidi Bouzid.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°4026 «Sidi Bouzid» dénommée «Bilel» représentant un terrain agricole planté d'olives, amandiers, pistaches et figues, situé à la délégation de Rgueb - Sidi Bouzid.

Elle est constituée de 3 parcelles n°573-575-584 d'une superficie de 42852 m².

Mise à prix : fixée à quatre vingt dix neuf mille sept cent seize dinars (99.716.000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sidi Bouzid, le mardi vingt trois Mars deux mille vingt et un 23/3/2021 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

2021X00176VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de prix de 40 %

Etude de Maître Sedki Gaddour

Avocat

Imm. entilaka Bloc B 1er étage Sfax

Le créancier saisissant : M. Sadok Gargouri élisant son domicile bureau de son avocat Maître Sedki Gadder Im Intilaka Bloc b2 1er étage Sfax.

Partie saisie : M. Noureddine Mtibay demeurant route Gremda avenue 574 Mohamed Lakdar Hsin zone 16 Sfax.

Avocat pour suivant : Maître Sedki Gaddour Im Intilaka Bloc b2 1er étage Sfax.

Désignation de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble se compose d'une parcelle terrain sur laquelle a été édifiée une maison comportant 2 étages un étage inférieur qui se compose d'un hall, et une chambre, une cuisine, une salle de bain, ayant une surface couverte de 45.50 m2 un étage supérieur qui se compose d'un hall, deux chambres ayant une surface couverte de 45,50 m².

L'immeuble est limité au sud avenue impasse l'est Mabrouka et voisin au nord M. Slim Mtibay et à l'ouest Amer Mtibaa.

Acte d'appui d'exécution : l'injonction à payer n°36254 rendue par M. le président du tribunal de 1ère instance de Sfax en date du 4/3/2020 et qui a été signifié par Maître Mohamed Najar Essasi Hussier à Sfax suivant son exploit n°13163 en date de 6/3/2020.

Mise à prix : Tout le saisi est fixé à trente mille dinars (30.000.000) terrain et construction après réduction de prix de 40 % auquel s'ajoutent les frais fixés par le tribunal au 2.872.056 autre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble : Possible chaque jour durant les horaires de travail pour d'amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier de charges ou l'étude de maître Sedki Gaddour Avocat sise Im. Intilaka Bloc B 1er étage Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix est dix milles dinars 10.000.000.

Date et lieux de l'adjudication : Aura lieu le lundi 15/3/2021 à la salle des criées du tribunal de première instance de Sfax rue Abdel Kacem Chebbi à Sfax et par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouvernorat compétant.

2021X00177VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Selem Ben Elhedi Ben Masaoud Hajji, cin 06014699 demeurant à Ksar Hmem ouest Rgueb Sidi Bouzid, cité Erriyadh 9170 Rgueb Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

Les parts indivises soient 10080/283400 dans l'immeuble dénommé "Mouna 05" objet du TF n°218 Sidi Bouzid sis à la région Ksar Hmem délégation Regueb gouvernorat de Sidi Bouzid d'une contenance de 283400 m².

Les parts consistant en un terrain de forme rectangulaire clôturé contenant 2 terrains de sport, une piscine, une construction de deux étages, une autre composé d'un seule étage et une autre construction sis au bord de la route reliant Regueb et Saida et à 3 km de la centre ville.

Il y a un espace non clôturé qui sépare l'immeuble clôturé à la routé reliant Regueb et Saida (route de Sfax).

Mise à prix : (1.053.680.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : le 16/3/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00181VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abdelhamid Ben Khlifa Bouzaieni, commerçant, CIN 04320725 demeurant :

1/ Route de l'Aéroport km4 cité Ennasim n°30 Sfax

2/ Route Meknesi km 1.5 Regueb Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Tozeur» objet du TF n°51880 Sidi Bouzid d'une contenance de 150.000m2 sis à Gouleb Rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid. Il est composé de deux parcelles. La parcelle n°3 d'une contenance de 73700m² consistant en un terrain agricole contenant une maison non habitable, un garage, un puits non équipé, une réserve d'eaux, une étable, quelques arbres fruiters en mauvais état et le reste nu.

La parcelle n°1 d'une contenance de 76300 consistant en un terrain nu contenant quelques creux et le reste nu.

Mise à prix : (262.110.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 16/3/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00182VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Houda Bent Abdjlil Trabelsi épouse Megdhich CIN 01196128 gérante d'une société domicile élue bureau maître Kammoun avocat à la cour de cassation sis à 27 rue Haffouz Sfax et à la route de Taniour km2 impasse l'école Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «elmanar M397» objet du TF n°16807 Sfax avec les parts indivises soient 8/5000 reviennent dans le TF n°249952 consistant en une boutique au 2ème étage de complexe Elmanar Bab Bhar Sfax contenant une vitrine en verre et en aluminium du coté est et une vitrine en verre et en aluminium du coté ouest d'une contenance de 10m² équipée en électricité, son état et ses équipements sont moyen.

Mise à prix : 7.200.000 après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 22/03/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00183VEPA1

Faire connaître la vente d'un bien commercial aux enchères publiques

Bureau du professeur

Monji Atouani

L'huissier de justice

Avenue Habib Bourguiba, Béja

A coté de l'UIB

Tél/Fax : 78.443.696 / 97.151.973

M.F : 1299588/B

Selon la copie exécutive du jugement d'appel commercial rendu par la cour d'appel de Béja, dans l'affaire n°489, datée du 17/12/2019, aura lieu le 11/3/2021 à neuf heures du matin et après la vente du bien commercial représenté dans la boutique située sur la place du 14 janvier à Béja, qui est destiné au négoce de tartes et à la confection de tartes et boulettes et avec tous ses éléments matériels et immatériels, par enchère publique, et pour l'autre qui veut faire le prix le plus abordable, et la filiale Pour le condamné, son propriétaire, Lazhar Ben Saeed gersi3, cin numéro

02234967 possédaient sa profession de travail quotidien habite la cour du 7 novembre, Béja, le propriétaire du registre de commerce A171411998 à Beja, et au profit de Samira Bent Al-Adil Al-Kouki (propriétaire de cin numéro 02327767) sa profession est chef de département- enseignant qui habite à la rue Hatim Al- Ta'i à Béja et le lieu de contact désigné dans le bureau de son avocat, M. Abdel Majid Al-Saidi, situé à la rue Habib Bourguiba Béja le prix d'ouverture total a été estimé à 55 121 000 d, en calculant 5 680 000 d, la valeur des éléments matériels, et 49 441 000 d, la valeur des éléments incorporels. Seuls ceux qui ont cru le montant 5.512.100 dinars avec un chèque de solde fixé auprès de la justice d'exécution. Le Tibet ne peut être payé que par ceux qui s'empressent de payer le prix et les dépenses avec un chèque de solde fixé avec moi l'huissier de justice Atouani Monji situé mon bureau à l'avenue Habib Bourguiba Béja et qui est Responsable de la vente.

2021400321VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur

Suivant décision n°96924 du tribunal de première instance de Kairouan datée du 04 septembre 2020, Monsieur Mohamed Sebri ingénieur principal en agronomie, domicilié au 01, rue Mohamed V - 8030 Grombalia, a été désigné comme liquidateur de l'héritage du feu Amara Ben Mohamed Yakoubi consistant en les titres fonciers n°30153 Kairouan, n°35338 Kairouan, n°12972 Kairouan, n°4636 Kairouan, n°36791 Kairouan sis à Imadat Jhina, délégation Bouhajla Gouvernorat de Kairouan.

2021R00268VEPA2

Désignation d'un liquidateur

Suivant décision n°96779 du tribunal de première instance de Kairouan datée du 24 Août 2020, Monsieur Mohamed Sebri ingénieur principal en agronomie, domicilié au 01, rue Mohamed V - 8030 Grombalia, a été désigné comme liquidateur de l'héritage de feu Belgacem Ben Mohamed Ousaifi consistant en les titres fonciers n°10630 Kairouan, n°60519 Kairouan, sis à Imadat Mouisset, délégation Bouhajla - Gouvernorat de Kairouan.

2021R00358VEPA2

Avis aux créanciers d'ouverture des procédures de distribution des deniers

Conformément aux articles 466 et 468 du CPCC

Conforment à la décision du juge de distribution des deniers au tribunal de première instance de Mahdia du 7/01/2021 (corrigée par la décision du 26/01/2021) dans l'affaire n°79, suite à la requête présentée par l'avocat Maître Montassar Cherif, son adresse à Mahdia, matricule 701975/A et suite à la consignation de 21.600 dinars provenant de la vente des biens du débiteur Fathi Hafsi, conformément au certificat du 22/02/2018 délivré par la trésorerie régionales des finances de Mahdia, quittance n° M047436, les procédures de distribution de ces deniers sont autorisées. Ainsi, dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers, doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude du quel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2021S00139VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Tunis annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme 3.543.360 consignée à la trésorerie générale de Tunisie quittance M048133 du 28/8/2014 contre la société HAMDI CONFECTION, à la diligence de maître Asma Ben Arbia avocate pour le compte de banque de financement des petites et moyennes entreprises dans l'affaire n°2028 du 8/01/2021.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 de code de procédures civils et commerciales.

2021400338VEPA2

Société DEV FUTUR

R.C : 1062602W

M.F : 1062602W

Siège social : 42 avenue Hédi Chaker 1002 Tunis

Suite à la décision le 21/01/2021 dans le dossier de redressement judiciaire n°917 relevant du Tribunal de première instance Tunis, en se basant sur les articles 439, 442, 443 et 452 du code de commerce, il a été décidé de :

- Entamer les procédures de règlement judiciaire de la société DEV FUTUR SARL et ouvrir une période d'observation maximale de neuf mois.

- Designer madame Nedia Ghanemi en tant que juge administrateur

- Nommer Monsieur Ezzedine Anis en tant qu'administrateur judiciaire pour étudier le programme de sauvetage proposé par la société, l'ajuster et superviser les travaux de gestion.

Préparer un rapport final dans un délai de 4 mois à partir de la date de cette décision.

Il appartient aux créancier de présenter dans un délais de 30 jours la liste de leurs dettes ordinaires et privilégiées à l'administrateur judiciaire sus-indique, soit directement contre décharge à son bureau sis au 38, Ali Balhwen Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°68 Bab Souika Tunis.

2021400341VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Mahdia annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme dix neuf milles trois cent cinquante dinars 19.350.000 consignée à la trésorerie générale de Tunisie quittance M046029 du 29/10/2014 contre la société BELSOF DECO, à la diligence de maître Asma Ben Arbia avocate pour le compte de banque de financement des petites et moyennes entreprises dans l'affaire n°81 du 5/11/2020.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 de code de procédures civils et commerciales.

2021400344VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Arab International Lease

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857 A

MF : 578857 A/A/M/000

Les actionnaires de l'Arab International Lease sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15 mars 2021 à 10 heures 30 minutes du matin au siège social de l'Arab International Lease 11 rue Hédi Nouira 100 1, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification des articles 31 et 38 des statuts concernant la forme de convocation de respectivement l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire.

2021R00348SANB3

Arab International Lease

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857 A

MF : 578857 A/A/M/000

Les actionnaires de l'Arab International Lease sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 mars 2021 à 9 heures du matin au siège social de l'Arab International Lease 11 rue Hédi Nouira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2020.

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

5. Quitus aux administrateurs

6. Nomination d'administrateurs

7. Nomination des commissaires aux comptes

8. Fixation des jetons de présence

9. Affectation des résultats de l'exercice 2020

10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire

11. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité.

2021R00349SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2019

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles "ESSAADA"

Utique Nouvelle

R.C : B0437212008

Messieurs les adhérents sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 qui se tiendra mercredi le 10 mars 2021, ou à défaut d'obtention du quorum, le jeudi 25 mars 2021, à 9 heures du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du rapport moral et financier.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

3- Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2019 et quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Affectation des résultats.

5- Actualisation de la liste des adhérents.

6- Election des membres du conseil d'administration.

Tout adhérent peut examiner, au siège social de la société huit jours avant la date de l'assemblée générale, les rapports relatifs à l'assemblée générale ordinaire et les P.V. du conseil d'administration.

2021R00362SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 18 mars 2021

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 (Jort n°59)

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

RNE : 723624 Y

Messieurs les actionnaires de la Société SICAV CROISSANCE sont informés que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le jeudi 18 mars 2021 à 9 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020,

- Lecture des Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des opérations y mentionnées,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat d'un administrateur.

Dans le contexte actuel de l'épidémie de coronavirus, l'assemblée générale se tiendra à distance par le biais de moyens de communication audiovisuelle garantissant la diffusion en direct de la réunion. Les actionnaires seront informés des modalités de la tenue de l'assemblée par lettre individuelle.

2021R00370SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 18 mars 2021

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 (Jort n°59)

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

RNE : N°0381738 F

Messieurs les actionnaires de la Société SICAV RENDEMENT sont informés que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le jeudi 18 mars 2021 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020,

- Lecture des Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des opérations y mentionnées,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement de mandats d'administrateurs.

- Nomination d'un administrateur.

Dans le contexte actuel de l'épidémie de coronavirus, l'assemblée générale se tiendra à distance par le biais de moyens de communication audiovisuelle garantissant la diffusion en direct de la réunion. Les actionnaires seront informés des modalités de la tenue de l'assemblée par lettre individuelle.

2021R00371SANB3

Convocation

SOTULIN SA

Siège social : Résidence Essafsaf Blanc B11 Borj Cédria 2084

Au capital de 930.000 Dinars

MF : 1058353TAM000

RC : B2447412008

CNSS : 285307-30

Messieurs les actionnaires de la Société Sotulin SA sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 22 mars 2021 à 10 heures du matin à 12 Rue les îles de Rhodes les Jardin du Lac II Résidence Zarrad Bureau A31, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transfert du siège social de la société

2- Modification de l'article 4 des statuts.

2021R00378SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE GENERALE DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES «COGIT»

Société anonyme

Au capital de 9.600.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Ben Arous BP 295

IU : 0633731Z

CNSS : 318033-67

Les actionnaires de la Compagnie générale d'investissement touristique «COGIT» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 12 mars 2021à 10H à l'adresse suivante : 33 Rue Ibn Bessem Menzah 4 Tunis 1082 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de tenue de l'Assemblée Générale

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatif à 2019 ;

4. Approbation, s'il y a lieu, des comptes relatifs à 2019

5. Approbation s'il y a lieu des conventions règlementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales de 2019;

6. Affectation du résultat de 2019 ;

7. Quitus à donner aux administrateurs;

8. Fixation du montant des Jetons de présence

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités;

10. Questions diverses.

2021R00379SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire

COMPAGNIE GENERALE DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES «COGIT»

Société anonyme

Au capital de 9.600.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Ben Arous BP 295

IU : 0633731Z

CNSS : 318033-67

Les actionnaires de la Compagnie générale d'investissement touristique «COGIT» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 12 mars 2021 à 11H à l'adresse suivante : 33 Rue Ibn Bessem Menzah 4 Tunis 1082 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

2. Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2021R00380SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DES EMBALLAGES ALUMINIUM ET BOISSONS GAZEUSES

Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 79.000.000 de Dinars

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi (ex Boulevard de la Terre)

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

Matricule fiscal : 0030142FAM000

C.N.S.S. : 0007803547

Messieurs les actionnaires de la Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le mardi 16 mars 2021 à 9 H au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice,

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.

6/ Affectation des résultats,

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs,

8/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;

9/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2020, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, vingt et un jours avant la tenue de l'assemblée.

2021R00389SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DES EMBALLAGES ALUMINIUM ET BOISSONS GAZEUSES

Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 79.000.000 de Dinars

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi (ex Boulevard de la Terre)

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

Matricule fiscal : 0030142FAM000

C.N.S.S : 0007803547

Messieurs les actionnaires de la Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le mardi 16 mars 2021 à 9 H30 au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital, de 79.000.000 à 80.975.000 Dinars, par incorporation de réserves.

- Modification de l'article 6 des statuts.

- Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, vingt et un jours avant la tenue de l'assemblée.

2021R00390SANB3

Convocation des actionnaires pour une assemblée générale ordinaire

Société «l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir»

"ESPRIMS"

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : Bd de l'Environnement B.P 104 - 5060 Monastir

I.U. : 1346075W

Messieurs les Actionnaires de la société «ESPRIMS'» sont convoqués à l'AGO, le vendredi 12 mars 2021 au siège de la société à l'Heure en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice 2020,

2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes au titre du dit exercice,

3. Examen et approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés afin de l'exercice 2020,

4. Approbation éventuellement des opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Distribution du bénéfice de l'exercice 2020,

6. Mise à jour de la liste des administrateurs,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Pouvoir pour accomplir les formalités.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur au siège de la société.

2021S00181SANB3

Convocation des actionnaires pour une assemblée générale constitutive

Société «Université Tunisienne Privée de Gestion et des Finances»

"UTPGF"

Société anonyme en cour de constitution

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : Bd de l'Environnement RP 104 - 5060 - Monastir

Messieurs les Actionnaires de la Société Université Tunisienne Privée de Gestion et des Finances «UTPGF» société anonyme en cour de constitution au capital de 2.000.000 dinars sont convoqués à l'assemblée générale constitutif, le vendredi 12 mars 2021 au siège de la société à 11 Heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement du quart du capital social,

2. Approbation des statuts,

3. Nomination des premiers administrateurs,

4. Nomination du commissaire aux comptes,

5. Convocation de la première réunion de Conseil d'Administration,

6. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Les documents de l'assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2021S00182SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GENERAL DRINKS S.A en liquidation

Au capital de 260.000 Dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs,

ZI Aéroport 2035 Tunis - Carthage

UI : 0445041E/A/M/000

CNSS : 181119 - 20

Messieurs les actionnaires de la société GENERAL DRINKS S.A. en liquidation sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage, le lundi 29 mars 2021 à 16 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Présentation du rapport du liquidateur relatif à l'année 2020 et approbation des travaux de liquidation réalisés au courant de cet exercice. ;

3. Examen des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2020;

4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2020 et approbation des Etats Financiers arrêtés à cette date;

5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés

Commerciales relatives à l'exercice 2020 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

7. Nomination du commissaire aux comptes;

8. Questions diverses.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 - Tunis - Carthage.

2021400335SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUVELLE DU LIEGE

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : Route Ain Draham - 8110 Tabarka

Identifiant Unique RNE (Jendouba) : 007463K

MF : 007463KAM000

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle du Liège sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 19 mars 2021 au siège social sis à la Route de Ain Draham - 8110 Tabarka, à 9 heures, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

4. Examen et approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

5. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège social durant le délai légal.

2021400343SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BEST INVEST

Intermédiaire en Bource Agrément n°42/96 du 19/7/1996

S.A au capital social : 1 400 000 DT

Identifiant Unique : 539087/N/A/M

CNSS : 210547-57

Messieurs les actionnaires de la société «BEST INVEST» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 mars 2021 à 16h, au siège social à Montplaisir 45 avenue du Japon. Et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du conseil d'administration et des états financiarises relatifs à l'année 2020.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'année 2020.

3. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020.

5. Affectation du résultat de l'année 2020.

2021400345SANB3

DEFONTAINE TUNISIE S.A

55 Rue Fouchana

Z.I Mghira - 2082 Fouchana

Capital Social : 600.000 DT

CNSS : 083099-67

MF : 0029978

Les actionnaires de la société DEFONTAINE TUNISIE, sont invités à assister à la l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu jeudi le 11 mars 2021 à 10 H au siège social de la société sis 55 Rue Fouchana ZI Mghira 2082 Fouchana et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration,

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion établi par le C.A,

- Approbation des états financiers,

- Approbation des résolutions du conseil d'administration,

- Quitus aux administrateurs.

- Le tout pour l'exercice 2019/2020 arrêté au 30/9/2020,

- Pouvoir pour formalités,

- Questions diverses.

2021400355SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MITIGAN CREDIT & INSURANCE BUREAU

Société anonyme

Capital social : 8.775.000 Dinars

Siège social : Résidence des Ambassadeurs, Bloc 4.1.2, Immeuble A, Rue de la Feuille d'Erable, les Jardins du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant unique : 1431482M

CNSS : 574826-04

Le Conseil d'Administration de la Société MITIGAN CREDIT & INSURANCE BUREAU, réuni le 9 février 2021, a décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire pour le 10 mars 2021, à 14 heures au siège social de la société, situé à la Résidence des Ambassadeurs, Bloc 4.1.2, Immeuble A, Rue de la Feuille d'Erable, 1053 les Jardins du Lac II, Tunis, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la l'augmentation de capital social

2. Augmentation du capital social et constatation des renonciations individuelles au droit préférentiel de souscription

3. Modification corrélative des statuts

4. Délégation de pouvoirs au conseil d'administration

5. Pouvoirs à conférer aux fins des formalités.

2021400362SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle Agricole «SERJ WESLET»

Cité des Martyrs - 3120 - Oueslatia - Kairouan

MF : 1460931D

Messieurs les adhérents de la Société de Mutuelle «SERJ WESLET» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 10 mars 2021 à 10 heures au siège de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbations des délais et formalités de convocation et de tenue de l'Assemblée.

2. Lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3. Approbation des états financiers, du rapport de gestion et des conventions réglementées de l'exercice 2019.

4. Quitus aux administrateurs

5. Affectation des résultats

6. Approbation du règlement intérieur de la société

7. Approbation du départ et acceptation de nouveaux adhérents.

8. Remplacement du tiers du conseil d'administration.

Les Documents de l'assemblée seront mis à la disposition des adhérents à partir du 23 février 2021 au siège de la société. Les candidatures au conseil d'administration doivent être adressées à la société 10 jours avant de la tenue de l'assemblée par lettres recommandées avec accusés de réception.

2021S00200SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Ben Rhouma Jamel C.I.N. 00300701 du 02/10/1997 et son époux Trabelsi Basma C.I.N. 00321971 du 20/01/2018 déclare la perte de titre de propriété n°107/01 du 17/7/2002 pour titre foncier n°97070 Tunis. Suite à la déclaration sur l'honneur du 18/02/2021.

2021R00411DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Noureddine Ben Soula, titulaire de la CIN n°05509947, déclare la perte de l'acte de propriété n°5551 du 10/6/2008 objet du titre foncier n°45814 Kairouan sis à El Aouitha délégation Sbikha gouvernorat de Kairouan. Une attestation de perte a été délivrée sous n°118 le 10/02/2021 par le poste de police de Sousse Sud.

2021S00183DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Adel Ben Ali Trabelsi, titulaire de la CIN n°05552110, déclare la perte de l'acte de propriété n°5550 du 10/6/2018 objet du titre foncier n°45814 Kairouan sis à El Aouitha délégation Sbikha gouvernorat de Kairouan. Une attestation de perte a été délivrée sous n°119 le 10/02/2021 par le poste de police de Sousse Sud.

2021S00184DIVD2

Avis

M. Farouk Ben Taher Chaabouni annonce qu'il possède la totalité d'un terrain situé à Agareb Sfax effectué par la vente qui a été faite le 31 mars 1996 par l'attestation de deux notaires Mohammed Mzid et Mahmoud Gargouri. Cet acte a été perdu il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire maître Bedbabis Wided situé dans la rue de Med Ben Jouida Agareb Sfax dans un délai ne dépasse pas 70 jours.

2021X00174DIVD2

Avis

Amir Eleuch avise être propriétaire d'une parcelle de terre de superficie 310 m² sise à la route de Mahdia Km 6 Sfax ayant perdu son titre de propriété il veut avoir un extrait de l'acte original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir au notaire Ilyes Karray rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours.

2021X00175DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M Mohamed Ben Habib Doukeri a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 471m² sise entre route Agerib km 8 Sfax acte notarié daté du 6/12/2009 dressé par les notaires Hachicha Chahir et Bouaziz Moncef et il veut extraire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire des deux notaires indiques et chaque opposant doit se manifester dans un délai de 70 jours à leurs bureau sise à la rue des notaires Sfax.

2021X00179DIVD2

Avis

Ben Amer Mounir annonce qu'il possède un local à 185 m² et un terrain de surface 244.32m² en Sfax Route Gremda effectuer par l'acte de don qui était fait le 27/4/2016 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X00188DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Avis n°2014T04518SRLB1 paru au JORT annonces légales n°90 du 29/7/2014 page 2590.

- Lire enregistrement n°14505795 quittance n°058147 au lieu d'enregistrement n°14505297 de quittance n°53734 le reste demeure sans changement.

2021S00185RECZ9